



La Lettre du Solaire

Mai 2011 / Vol 11 N°5

Publiée par CYTHELIA sarl,
La Maison ZEN, Chef Lieu, F-73 000 Montagnole
Tel+ 33(0)4 79 25 31 75 Fax+ 33(0)4 79 25 33 09
Editeur: Alain Ricaud, ar@cythelia.fr, Rédaction : Mamadou Kane

Sommaire

- **Editorial** 2
 - Les appels d'offres de la CRE : un espoir réaliste ?** 2
- **Tendances mondiales** 3
 - Le GIEC vote pour les ENR**..... 3
- **Programmes nationaux**..... 5
 - Etats-Unis** 5
 - Guerre pour les moyennes puissances en Californie 5
 - Espagne** 6
 - Relance du solaire thermique dans le bâti..... 6
 - Le compte des installations PV soldé 6
 - France** 7
 - Les créations d'emplois verts plombées par la filière solaire 7
 - Code de l'énergie 7
 - PV : nouvelle donne 8
 - ... retrouver la confiance des particuliers 9
 - Le marché français du PV depuis un an 10
- **Nouveaux Programmes**..... 11
 - Pays émergents : après le PV le CSP**..... 11
 - CSP dépendant des pays émergents ? 11
 - Centrale thermosolaire en construction 13
 - « Solaire PV équivalent pétrole » 13
 - Programmes PED**..... 13
 - Suntech investit l'Afrique 13
 - Technologies**..... 14
 - La contrainte du stockage..... 14
 - Compagnies** 14
 - Total & SunPower..... 14
 - First Solar & China Power 14
 - Evénements**..... 14
 - Inventaire des sociétés PV innovantes 14
 - Cythelia et Archelios..... 15

Publiée par CYTHELIA sarl,
La Maison ZEN, Chef Lieu, F-73 000 Montagnole
Tel+ 33(0)4 79 25 31 75 Fax+ 33(0)4 79 25 33 09
Editeur: Alain Ricaud, ar@cythelia.fr, Rédaction : Mamadou Kane

• Editorial

Les appels d'offres de la CRE : un espoir réaliste ?

Certains estiment à 5 000 les pertes d'emplois en France dans le secteur PV depuis le début de l'année. Ce sont des chiffres dont les entreprises ne se vantent pas. Le SER estime que dans le secteur de l'habitat individuel l'activité s'est réduite de 75 % mais se maintient dans les autres secteurs grâce au portefeuille de projets épargné par les arrêtés de septembre 2010. Passée la phase d'engouement, particuliers (maisons individuelles), industriels (grandes toitures), maîtres d'ouvrages (collectivités qui délèguent souvent à des opérateurs), qui ont tous une expérience assez courte des énergies renouvelables, ont soudain réalisé que les règles du jeu pouvaient être remises en cause. Et les banques qui les accompagnent parfois jusqu'à hauteur de 80% sont aussi devenues beaucoup plus méfiantes.

Cependant, avec un tarif d'achat à 0.46 €/kWh pour les installations de puissance < 9 kWc (encore l'un des meilleurs tarifs du monde), les particuliers ont toujours intérêt à mettre du PV sur leurs toits : suivant les régions, le temps de retour actualisé varie entre 7 et 14 ans. Certes c'est moins rentable que l'an dernier. Pourtant, c'est toujours un investissement sans risque dont le rendement est connu sur 20 ans alors que le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter.

Concernant les plus grands projets, nous étions en France jusqu'à la semaine dernière, dans le pire scénario : l'absence totale de règle du jeu empêchant de déposer de nouvelles demandes > 100 kWc. D'où l'arrêt de la plupart des entreprises qui visaient ce segment de marché et qui ne disposaient pas de « stock » antérieur à décembre 2010.

Peu d'information est remontée à ce jour, alors que le cadre de régulation du PV soumis à consultation du CSE et de la CRE le 23 février 2011, précisait : « Les premiers appels d'offres seront lancés à l'été 2011, après avis des acteurs de la filière sur les principales conditions techniques des cahiers des charges » pour les deux types d'appel d'offres (cf document « Note accompagnement PV CSE ») : simplifié bâtiment de 100 à 250 kWc, bâtiment >250 kWc et centrale au sol.

On trouve sur le site d'Arnaud Gossement, le projet de modification de décret (un vieux décret de décembre 2002 sur les appels d'offre). La partie relative à la création d'appels d'offre en procédure accélérée concerne le PV, car elle sera le support de l'AO

simplifié. Mais rien n'est dit pour les installations > 250 kWc.

Pour cette procédure simplifiée, il s'agit d'un système d'enchères inversées et cachées : le mieux disant est celui qui propose le prix d'achat du kWh le plus bas. Pour cela, la CRE crée un site internet et publie un cahier des charges. On répond sur le site, la CRE propose au ministre les « gagnants » sur un seul critère: le prix du kWh. Sont visées les installations de 100 à 250 kWc (n'est pas précisé si c'est bâtiment et centrale au sol ou bâtiment seul).

D'autre part pour tous les types d'appel d'offre, sont introduites des dispositions communes relatives à :

- des conditions socio-économiques (ex : prise en compte des activités économiques existantes et prise en compte de l'environnement),
- des conditions de toute nature avant la mise en service, pendant l'exploitation, pendant le démantèlement et pendant la remise en état,
- une obligation de constitution de garanties financières,
- une définition de la durée du contrat et des modalités de paiement (la durée du contrat pourra être différente de l'actuelle).

Ce qui concrètement signifie que ces critères supplémentaires pourront être introduits dans le cahier des charges des AO.

Dans l'exposé des motifs, il est indiqué que le lancement est prévu avant l'été pour désigner les lauréats tout au long de l'année 2011 et au premier semestre 2012. Il est aussi mentionné : « les AO électroniques, créés pour la filière PV, devront être lancés tous les trimestres », mais en même temps l'AO doit respecter la procédure européenne et prévoir « un délai entre la publication au JOUE - JO européen – et la date limite d'envoi des dossiers qui ne peut être inférieure à 6 mois ». Donc on ne sait pas si les résultats de l'AO vont être publiés après la fin du 3ème trimestre 2011 ou en 2012.

La procédure de publication des résultats précise que la CRE a deux mois maxi pour adresser au ministre le classement des candidats, le ministre sélectionne les lauréats, la CRE valide le choix, le ministre publie les résultats et aussi l'avis de la CRE. Il n'est pas indiqué de délai maxi en tout.

Donc dans l'hypothèse la plus favorable : les résultats ne pourront pas être publiés avant novembre 2011, puis démarrera le processus de demande de raccordement, (comme aujourd'hui ?) ... : ça fait des travaux planifiés février ou mars 2012, mais avec des modules, et un raccordement à quel prix ?

Dans l'AO simplifié, c'est le prix de vente qui compte. Donc le prix de revient de l'installation devient le facteur important. Sur ce sujet, l'opérateur (qui exploite l'installation et vend l'électricité) qui traite directement avec un BE (étude d'opportunité technico-économique – go / no go – puis contrat de maîtrise d'œuvre) et un installateur, doit réduire ses coûts : la pression sur la baisse des prix des matériels et la précision dans l'estimation des revenus vont devenir incontournables. Ceux qui vont souffrir sont les intermédiaires développeurs, ceux qui fondaient leur « business model » sur de la location de toiture, et les gros réseaux de vente. Le PV a été vendu comme un produit financier, avec des financiers qui 'vendaient'. Désormais, ces structures n'ont plus lieu d'être. Place aux vrais professionnels du photovoltaïque.

AR

• Tendances mondiales

Le GIEC vote pour les ENR

Le GIEC mise davantage sur les EnR que sur le nucléaire ou le captage et stockage de carbone. Le potentiel technique des énergies renouvelables est très largement supérieur à la demande énergétique mondiale actuelle, tant à l'échelle de la planète que dans la plupart des régions du monde, notent les 120 experts du *Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat* dans leur « Rapport spécial sur les sources d'énergie renouvelable et l'atténuation des effets des changements climatiques » à l'intention des décideurs. Un résumé de ce rapport a été présenté le 9 mai à Abu Dhabi par les Nations-Unies et l'*Organisation mondiale de la météorologie* et ses conclusions ont été approuvées par les représentants des 194 pays membres du *GIEC*. Certains scénarii montrent que moins de 2.5% du potentiel technique des énergies renouvelables est actuellement utilisé dans le monde. « En d'autres termes, plus de 97% demeure inexploité, ce qui signifie que la question de la disponibilité des ressources en ENR ne se pose même pas », notent les experts. « Un taux de pénétration accru des énergies renouvelables sur le marché pourrait aboutir à une réduction des émissions de gaz à effet de serre équivalente à 220 à 560 gigatonnes de dioxyde de carbone (GtCO₂eq) entre 2010 et 2050 », estime **Rajendra Pachauri**, le président du *GIEC*. La fourchette haute des scénarios évalués permettrait de maintenir les concentrations de gaz à effet de serre à hauteur de 450 parties par million. « Nous pourrions ainsi nous rapprocher de l'objectif visant à maintenir le réchauffement climatique en dessous de la barre des 2°C au cours du XXI^e siècle ». Le *GIEC* a analysé, au travers de plus de 160 scénarios, le potentiel de six grandes familles d'énergies renouvelables (bioénergie, solaire, géothermie, hydraulique, marine, éolienne). Chacun des scénarios s'appuie sur une série de variables (évolution de l'efficacité énergétique, croissance de la population et de la consommation individuelle). Les experts ont étudié les difficultés que pose l'intégration aux systèmes énergétiques actuels et futurs de sources renouvelables, particulièrement l'injection dans les réseaux électriques mais aussi les relations coûts / bénéfices qu'elles induisent. Ainsi, la plupart des scénarii estiment qu'à l'horizon 2050, la contribution des énergies renouvelables à une offre énergétique sobre en carbone sera supérieure à celle de l'énergie nucléaire ou des combustibles fossiles qui font appel au piégeage et au stockage du carbone. Mais « un accroissement notable des énergies renouvelables constitue un véritable défi tant technique que politique », a déclaré **Ottmar Edenhofer**, coprésident du groupe de travail III lors de la présentation du rapport.